

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES
RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DE LA FORMATION ET DES STAGES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

SUB DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES
DEVELOPMENT

SERVICE OF TRAINING AND INTERNSHIP

N° D13-172 /CRP/MINSANTE/SG/DRH/SDDRH/SFS

Yaoundé, le

08 JUIN 2026

COMMUNIQUE RADIO - PRESSE

Le Ministre de la Santé Publique, **Dr MANAOUDA Malachie**, informe l'opinion publique de l'ouverture du concours d'entrée dans les établissements publics et privés de formation des personnels sanitaires agréés par le Ministère de la Santé Publique, au titre de **l'année académique 2026-2027**, pour la **formation aux professions médico-sanitaires**, conformément aux modalités et conditions ci-après :

I. ORGANISATION

1. Pour les filières de formation : **Aides-Soignants, Agents Techniques Médico-Sanitaires, Infirmiers Diplômés d'Etat, Sage-Femmes/Maïeuticiens, Techniciens Principaux du Génie Sanitaire et Techniciens Principaux Médico-Sanitaires.**

Pour la session 2026, le concours d'entrée aux cycles de formations ci-dessus évoqués se déroulera pour les **épreuves écrites** le **samedi 22 août 2026** dans les dix (10) centres d'examen suivants : **Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Buéa, Douala, Ebolowa, Garoua, Maroua, Ngaoundéré et Yaoundé.**

2. Pour les filières de formation : **Infirmiers Spécialisés**

Pour la session 2026, la sélection des candidats au cycle de formation des Infirmiers Spécialisés s'effectuera exclusivement sur **étude de dossier.**

II. NOMBRES DE PLACES

N°	FILIERES DE FORMATION	NOMBRE DE PLACES
1.	Aides-Soignants Généralistes (ASG)	4 680
2.	Aides-Soignants option Santé Communautaire (ASC)	1 420
3.	Agents Techniques Médico-Sanitaires option Analyses Médicales (ATMSAM)	2 640
4.	Agents Techniques Médico-Sanitaires option Pharmacie (ATMSPH)	630



5.	Agents Techniques Médico-Sanitaires option Préposé de Morgue (ATMSPM)	360
6.	Infirmiers Principaux (IDEP)	5 090
7.	Sages-Femmes/Maïeuticiens (SFM)	1 540
8.	Techniciens Principaux Médico-Sanitaires option Analyses Médicales (TPAM)	2 720
9.	Techniciens Principaux Médico-Sanitaires option Kinésithérapie (TPEK)	1 610
10.	Techniciens Principaux du Génie Sanitaire (TPGS)	1 050
11.	Techniciens Principaux Médico-Sanitaires option Imagerie Médicale (TPIM)	1 050
12.	Techniciens Principaux Médico-Sanitaires option Optique/Réfraction (TPOR)	270
13.	Techniciens Principaux Médico-Sanitaires option Odontostomatologie (TPOS)	730
14.	Techniciens Principaux Médico-Sanitaires option Prothèses Dentaires (TPPD)	240
15.	Techniciens Principaux Médico-Sanitaires option Pharmacie (TPPH)	1020
16.	Techniciens Principaux Médico-Sanitaires option Psychomotricité et Relaxation (TPPR)	210
17.	Infirmiers Spécialisés en Santé Mentale (ISSM)	150
18.	Infirmiers Spécialisés en Anesthésie/Réanimation (ISAR)	210
19.	Infirmiers Spécialisés en Ophtalmologie (ISO)	150
20.	Infirmiers Spécialisés en Gériatrie (ISG)	150
21.	Infirmiers Spécialisés en Bloc Opératoire (ISBO)	30
22.	Infirmiers Spécialisés en Cardiologie (ISC)	30
23.	Infirmiers Spécialisés en Pédiatrie (ISP)	30

III. CONDITIONS A REMPLIR

1. CONDITIONS GENERALES

Pour faire acte de candidature, les conditions à remplir sont les suivantes :

a. Pour les candidats réguliers

- Être de nationalité **camerounaise** ou **étrangère** des deux sexes ;
- Être âgé(e) de **18 ans** au moins et de **35 ans** au plus au **1^{er} janvier 2027**.

b. Pour les candidats travailleurs : Agents de l'Etat, travailleurs du secteur privé laïc et confessionnel

- Être de nationalité **camerounaise** ou **étrangère** des deux sexes ;
- Être âgé(e) de **21 ans** au moins et de **45 ans** au plus au **1^{er} janvier 2027**.

2. CONDITIONS SPECIFIQUES

Pour faire acte de candidature, il faut être titulaire de l'un des **diplômes requis** suivants



a. Filières de formation : **Aides-Soignants Généralistes et Agents Techniques Médico-Sanitaires**

- BEPC ;
- CAP en **Economie Sociale et Familiale** ;
- CAP en **Secrétariat Médical** ;
- GCE **O/L General Education** en **04** matières, hormis la religion.

b. Filières de formation : **Infirmiers Principaux, Sage-Femmes/Maïeuticiens, Techniciens Principaux du Génie Sanitaire et Techniciens Principaux Médico-Sanitaires**

Filières de formation	Diplômes requis
<ul style="list-style-type: none"> • Infirmiers Principaux (IDEP) • Sages-Femmes/Maïeuticiens (SFM) • Techniciens Principaux du Génie Sanitaire (TPGS) • Techniciens Principaux Médico-Sanitaires option : <ul style="list-style-type: none"> - Kinésithérapie (TPEK) - Optique/Réfraction (TPOR) - Prothèses Dentaires (TPPD) - Psychomotricité et Relaxation (TPPR) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Baccalauréat Général</u> : A (Lettres et Philosophie), BIL (Lettres Bilingues), C (Mathématiques et Sciences Physiques), D (Mathématiques et Sciences de la vie et de la terre), TI (Technologies de l'Information) • <u>Baccalauréat Technique ou Brevet de Technicien</u> : ACA (Action et Communication Administratives), CG (Comptabilité et Gestion), ESF (Economie Sociale et Familiale), HO-HE (Hôtellerie option Hébergement), RE (Restauration), SEME (Secrétariat Médical), SES (Sciences Economiques et Sociales), SH (Sciences Humaines), E (Mathématiques et Techniques), AICB (Aide Chimique Biologiste), AICI (Aide Chimique Industrielle), CI (Chimie Industrielle), F2 (Electronique), F6 (Génie Chimique), F7 (Sciences et Techniques Biologiques et Médico-Sanitaires), F8 (Sciences Technologiques de la Santé et du Social), MEHB (Maintenance Hospitalière Biomédicale) • GCE A/L (General Education) en 02 matières au moins hormis la religion
<ul style="list-style-type: none"> • Techniciens Principaux Médico-Sanitaires option : <ul style="list-style-type: none"> - Analyses Médicales (TPAM) - Imagerie Médicale (TPIM) - Odontostomatologie (TPOS) - Pharmacie (TPPH) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Baccalauréat Général</u> : C (Mathématiques et Sciences Physiques), D (Mathématiques et Sciences de la vie et de la terre), TI (Technologies de l'Information) • <u>Baccalauréat Technique ou Brevet de Technicien</u> : E (Mathématiques et Techniques), AICB (Aide Chimique Biologiste), AICI (Aide Chimique Industrielle), CI (Chimie Industrielle), F2 (Electronique), F6 (Génie Chimique), F7 (Sciences et Techniques Biologiques et Médico-Sanitaires), F8 (Sciences Technologiques de la Santé et du Social), MEHB (Maintenance Hospitalière Biomédicale) • GCE A/L (General Education) en 02 matières hormis la religion

c. Filières de formation : **Infirmiers Spécialisés**

Être titulaire du **Diplôme d'Etat d'Infirmier** ou d'un **Diplôme d'Infirmier Principal**



IV. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers complets comprendront les pièces suivantes :

1. Une fiche à remplir, à imprimer par le candidat et à télécharger sur le site web www.concoursminsante.cm ou <http://concours.minsante.cm> ;
2. Une demande de candidature timbrée à 1 500 F CFA datée et signée du candidat, comportant les informations ci-après :
 - Les noms et prénoms ainsi que l'adresse complète du candidat ;
 - Les filières de formation choisies ;
 - Le centre d'examen ;
 - Les établissements de formation choisis : **les candidats devront choisir trois (03) établissements de formation, dont un (01) établissement public et deux (02) établissements privés**, suivant l'offre disponible des filières de formation et conformément à la liste des établissements de formation agréés par le Ministère de la Santé Publique en annexe ;
3. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
4. Une photocopie certifiée conforme du diplôme requis datant de moins de trois (03) mois ;
5. Une attestation de présentation de l'original du diplôme exigé datant de moins de trois (03) mois ;
6. Un extrait de casier judiciaire (bulletin N°3) datant de moins de trois (03) mois ;
7. Un certificat médical signé par un médecin exerçant dans une formation sanitaire publique, attestant que le candidat est apte à exercer la formation sollicitée ;
8. Une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ou de tout autre titre d'identité valable datant de moins de trois (03) mois ;
9. Une photocopie certifiée d'un acte de recrutement ou d'un contrat de travail signée par l'employeur pour les candidats travailleurs/titulaires du Diplôme d'Etat de Sages-Femmes ;
10. Une attestation de présence effective au poste datant de moins de trois (03) mois signés par l'employeur ou l'autorité compétente pour les candidats travailleurs/ titulaires du Diplôme d'Etat de Sages-Femmes ;
11. Une autorisation de concourir signée par l'autorité compétente pour les candidats travailleurs/ titulaires du Diplôme d'Etat de Sages-Femmes ;
12. Deux (02) photos 4x4 en couleur sur fond blanc ;
13. Une grande enveloppe timbrée à 1 000 F CFA (timbre postal) portant les noms et prénoms du candidat, ville de résidence, contact téléphonique, filières de formation choisies, adresse postale le cas échéant ;
14. Un reçu de versement des frais d'inscription au concours de formation délivré par le responsable du centre de dépôt des dossiers **d'un montant de vingt (20 000) mille FCFA.**

Les candidats inscrits aux examens nationaux pour la session 2026 sont autorisés à faire acte de candidature sous réserve de l'obtention du diplôme requis.



Ces derniers doivent fournir comme pièce justificative le récépissé d'inscription auxdits examens de l'année en cours et compléter impérativement le dossier de candidature dès la publication des résultats du concours.

Leur admission définitive sera fonction de l'obtention et de la présentation du diplôme requis.

Les dossiers complets seront reçus **au plus tard le 07 août 2026** auprès des délégations régionales de la sante publique territorialement compétentes.

Tout dossier incomplet ou présentant un diplôme non conforme sera systématiquement rejeté.

V. NATURE ET DEROULEMENT DES EPREUVES

- Les épreuves se présenteront sous la forme des questions à choix multiples (QCM) ;
- Aucun candidat ne sera admis en salle d'examen après 07 heures 30 minutes.

1. Filières de formation :

- Aides-Soignants ;
- Agents Techniques Médico-Sanitaires.

Date	Nature des épreuves	Coefficient	Durée	Horaire
22 août 2026	Épreuve scientifique : - Mathématiques - Biologie	6	3 heures	8h00-11h00
	Culture générale : - Connaissances générales - Langues	4	2 heures	13h00-15h00

2. Filières de formation :

- Infirmiers Principaux ;
- Sage-Femmes/Maïeuticiens ;
- Techniciens Principaux du Génie Sanitaires ;
- Techniciens Principaux Médico-Sanitaires.

Date	Nature des épreuves	Coefficient	Durée	Horaire
22 août 2026	Epreuve scientifique : - Mathématiques - Biologie - Physique - Chimie	6	4 heures	8h00-12h00
	Culture générale : - Connaissances générales - Langues	4	2 heures	13h00-15h00



L'accès des candidats en salle d'examen sera conditionné par la présentation des pièces ci-après :

- Le **récépissé de dépôt du dossier** ;
- Une **Carte Nationale d'Identité (CNI) ou tout autre titre d'identité** (passeport ou carte de séjour) en cours de validité.

La liste des candidats autorisés à concourir sera publiée **72 heures** avant la date des épreuves, dans les centres de dépôt des dossiers et sur le site web **www.concoursminsante.cm**.

Par ailleurs, les candidats autorisés à concourir seront informés par SMS de leur site de composition **48 heures** avant la date des épreuves.

Les résultats du concours d'entrée au sein des établissements publics et privés des personnels médico-sanitaires, tout cycle de formation confondue, seront publiés par Décision du Ministre de la Santé Publique.

N.B. : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE SE RESERVE LE DROIT D'AFFECTER LES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS, SELON LES DISPONIBILITES DES PLACES DANS LES DIFFERENTES FILIERES DE FORMATION AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES DE FORMATION DES PERSONNELS MEDICO-SANITAIRES.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

AMPLIATIONS

- CAB/MINSANTE ;
- SG/DRH/SDDRH/SFS ;
- CELCOM ;
- DRSP (10) ;
- CRTV/RADIO ;
- SOPECAM ;
- ARCHIVES/CHRONO.



Dr. Maranda Malackie